

NOS SERVICES barème au 01 JUILLET 2017

LOCATION SAISONNIERE :

Courte durée (semaine)

Honoraires de gestion à la charge du mandant 10% TTC

Commissions de location à la charge du locataire 15% TTC

Longue durée (mois ou saison)

Honoraires de gestion à la charge du mandant 10% TTC

Commissions de location à la charge du locataire 10% TTC

TRANSACTION

Habitation et terrain:

Jusqu'à 100 000€ FORFAIT 5 000€ HT + TVA

Au-delà de 100.000€ 5% HT + TVA

Commerces 8% HT + TVA

GERANCE :

Honoraires sur Devis

SYNDIC :

Honoraires sur Devis

PROPRERTY MANAGEMENT

Honoraires sur Devis

EXPERTISE IMMOBILIERE

Honoraires sur Devis